



Controle routier alcoolemie

Par **roxanne59**, le **30/09/2014** à **11:13**

Bonjour, rnrnJe me suis fait contrôler samedi positif à l'alcool. Direction gendarmerie pour un contrôle éthylomètre. Résultat : 0,53 mg/l d'air. rnrnMa question est : y a-t'il un moyen de contester car, entre la 1ère mesure et la deuxième, je suis sorti pour appeler une personne pour mon véhicule et j'ai dû prendre plusieurs fois de la ventoline (asthme très sévère) et comme d'habitude, 1 bonbon menthe. Est-il possible que cela ait faussé la seconde mesure ? rnrnDeuxième point : le samedi ils font les papiers pour la perte de 6 points, avis de retention, puis me convoque le lendemain pour audition. Le lendemain elle commence et s'aperçoit que rien n'a été enregistré sur l'ordi. et me dit qu'il y a eu un bug et le reprend. Y a-t'il eu une erreur ? rnrnMerci de vos réponses. rnrnCordialement.

Par **Tisuisse**, le **01/10/2014** à **08:13**

Bonjour, rnrnVous exposez votre problème sur différents forums de droit routier. J'y ai répondu sur l'un d'eux. Merci de vous reporter à ma réponse.

Par **roxanne59**, le **01/10/2014** à **09:12**

bonjour Tisuisse ,oui et merci pour ta réponse ,mais c'était pour avoir tout avis possible.rnj'ai une autre question , le lendemain de du contrôle je me suis présenté et ils ne m'ont pas fait souffler , alors que sur l'audition il est marqué que mon taux est de 0 à l'éthylomètre ,alors comment ont'ils pu le voir ?rnrnmerci rnrncordialement